

Règlement du concours photo 2019

Dans le cadre de la « Percée du Vin Jaune »

Article 1 : PARTICIPATION

Le Conseil municipal des enfants de Poligny, organise un concours de photographie

Chaque participant devra remplir et signer le bon de participation du concours.

Le fait de signer le bulletin de participation et d'envoyer une photo obligent le concurrent à se conformer au présent règlement, à l'accepter dans son intégralité et à s'interdire toute réclamation. La participation au concours est gratuite.

Article 2 - AGE et CATEGORIE

Le concours photo s'adresse à un public d'enfants **de 6 à 18 ans** sous réserve d'acceptation de leurs parents et à un public adulte.

Il est organisé en 4 catégories à savoir:

- Catégorie 1 – Enfants de 6 à 11 ans scolarisés dans les écoles de Poligny
- Catégorie 2 – Enfants 11 à 18 ans scolarisés à Poligny
- Catégorie 3 – Adultes non professionnel
- Catégorie 4 – Adultes professionnels et/ou étant membre d'un club photo.

Article 3 – THEMATIQUE : « Poligny : Patrimoine, Vin et Fromage »

Ce concours vise à faire connaître le regard de l'enfant et de l'adulte sur le patrimoine architectural, paysager et environnemental, de notre cité et plus particulièrement dans le cadre la percée du vin jaune édition 2019.

Article 4 - MODALITES : Pour participer, il suffit de transmettre la photo sur support papier dans un cadre ou sous verre, ainsi que le fichier informatique au format jpg, entre le 15 Janvier et le 20 Janvier à minuit à l'adresse suivante :

Mairie de Poligny
Concours photo Poligny – Percée 2019
49 Grande rue
39800 Poligny

En indiquant au dos de la photo et du cadre les noms, prénom, date de naissance, adresse complète, téléphone, mail du participant, titre de la photo et lieu où elle a été prise.

Les retouches sur les photos sont interdites Le cliché doit être original, au format jpg. (pour un format d'impression 20 x 30 cm). Les photos en noir et blanc sont acceptées.

Article 5 – RESTRICTIONS : Pour un souci de droit à l'image, aucune photo contenant un ou plusieurs visages identifiables ne sera retenue pour le concours. Il en sera de même, pour toutes les photos qui n'auront pas été prises sur le territoire de la commune de Poligny. Les photos seront libres de droit et d'usage pour la commune de Poligny.

Article 6 – RECEPTION : Pour participer au concours, les photos devront être envoyées à la Mairie de Poligny entre le 15 et 20 Janvier minuit à l'adresse suivante. **Seuls les envois papiers et numériques seront pris en compte.**

La mairie ne saurait être tenue responsable de la mauvaise réception (ou la non réception) des photographies.

Article 7 - EXPOSITION : Toutes les photos seront exposées lors du week end de la « Percée du Vin Jaune » les 2 et 3 Février 2019.

Ensuite les 3 photos lauréates par catégories seront imprimées sur un support « Dibond » et exposées dans Poligny.

La ville de Poligny estime que le nombre de photos reçues et éligibles n'est pas suffisant, elle se réserve le droit d'annuler le concours.

ARTICLE 7.- LE JURY : Il sera constitué 2 jurys un pour les catégories enfants et un pour les catégories adultes. Les jurys se réuniront et seront composés des bénévoles de la commission décoration de la percée.

Les jurys des enfants seront présidés par Mme L'adjointe au Maire déléguée à l'enfance

Les jurys des adultes seront présidés par Mme La Conseillère Départemental.

Les jurys voteront pour les 3 premiers prix par catégorie selon leur appréciation esthétique mais aussi en fonction de la netteté, la composition, le contenu et l'originalité de la photographie.

ARTICLE 9.- ANNULATION : La ville de Poligny se réserve le droit d'annuler ce concours en cas de force majeure. En aucun cas sa responsabilité ne pourra être recherchée. La délibération des membres du jury et les résultats sont sans recours.

ARTICLE 10. - ACCEPTATION DU REGLEMENT : En s'inscrivant à ce concours, les participants acceptent les dispositions du présent règlement.

ARTICLE 11 - Le présent règlement est déposé en à la Mairie, où il sera disponible sur simple demande.

Mairie de Poligny
Concours photo « Percée 2019 »
49 Grande rue
39800 Poligny

FICHE D'INSCRIPTION ENFANT

L'ENFANT	
NOM :	PRENOM :
DATE DE NAISSANCE : / /	AGE :
ADRESSE :	
CODE POSTAL	COMMUNE
TELEPHONE	MAIL

NOM et PRENOM DES PARENTS
Père :
Mère :
Responsable légal de l'enfant :

LA PHOTO

NOMBRE DE PHOTOS ENVOYÉES (*cochez*) : 1 2

LIEU(X) PRÉCIS :

TITRE DE LA PHOTO

1 : DATE (de prise de la photo) : / /

2 : DATE (de prise de la photo) : / /

Signature du ou des responsables légaux, précédée de la mention « lu et approuvé » :

ATTENTION : L'inscription au concours photo n'est validée qu'après lecture et signature du règlement par les parents de l'enfant participant.

Bulletin d'inscription à renvoyer entre le 15 et 20 Janvier 2019 à la Mairie de Poligny